



# Tempeos, partenaire de vos opérations chèques cadeaux

« Pourquoi acheter vos chèques cadeaux au prix fort lorsque vous pouvez les obtenir moins chers ? »

CHÈQUES CADEAUX



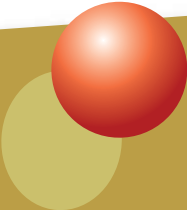
# SOMMAIRE

5. TIR GROUPE
8. KADÉOS
10. ILLICADO
11. KYRIELLES
14. SESAMEA
15. CARREFOUR
16. AUCHAN
17. E.LECLERC
18. GÉANT CASINO
19. PROCESSUS D'ACHAT
20. CONTACTEZ-NOUS
21. RÈGLEMENT URSSAF



À CONSOMMER  
SANS MODERATION !

« 100% de collaborateurs heureux,  
0% de charges sociales ! »



Si vous attribuez des bons d'achat et/ou des cadeaux pour la fête de Noël à vos salariés, ces derniers pourront bénéficier d'une présomption de non assujettissement à condition que le montant total alloué au cours de l'année 2011 n'excède pas pour un même salarié 147 euros

# Evènements URSSAF



**Mariage (ou pacs) / Naissance / Retraite /  
Fête des mères et des pères / Sainte Catherine -  
Saint Nicolas / Noël / Rentrée scolaire**



MULTI-ENSEIGNES



# Mon cadeau Bonheur

Le chèque 100% cadeau avec un très large réseau d'enseignes, (hors grande distribution) pour valoriser votre cadeau !

+ de 440 enseignes nationales  
dont Darty, Castorama, Go Sport, But, Virgin, Sephora, Intersport, La Halle ...

6 000 commerces de proximité

26 clubs de football de Ligue 1 et 2  
(billetterie et/ou boutiques)

TG \*SPECIMEN\*  
123456789101112  
01/11/2010

TirGroupé  
by sodexo

COUP de cœur

Vos enseignes préférées...

... et toutes nos enseignes sur [www.tirgroupe.fr](http://www.tirgroupe.fr)

Mr DURANT Nils

0000000000

\*030€\*

\*SPECIMEN\*

mon Cadeau  
**BONHEUR**  
TirGroupé

Vous logo

Vous pouvez personnaliser cet emplacement aux noms et couleurs de votre entreprise.

123456789101112

Validité : 01/11/2010 1289517 8



MULTI-ENSEIGNES



## Mon cadeau Liberté

Le chèque de toutes les libertés alliant plaisir et pouvoir d'achat dans le plus large réseau d'enseignes.

**+ de 550 enseignes nationales**  
dont Auchan, Carrefour, Cora, Géant Casino, Décathlon, Leroy Merlin, Virgin, Darty, 3 Suisses, Gifi, Etam, Fram, 1.2.3 ...

**6 000 commerces de proximité**

**26 clubs de football de Ligue 1 et 2**  
(billetterie et/ou boutiques)

TG \*SPECIMEN\*  
123456789101112  
01/11/2010

Tirez à conserver par le commerçant

Vos enseignes préférées...

... et toutes nos enseignes sur [www.tirgroupe.fr](http://www.tirgroupe.fr)

Mr DURANT Nils

0000000000

\*030€\*

SPECIMEN

mon Cadeau  
**LIBERTÉ**

TirGroupé

Votre logo

Vous pouvez personnaliser cet emplacement aux noms et couleurs de votre entreprise.

Validité : 01/11/2010

1289517 8

123456789101112



MULTI-ENSEIGNNES



## Mon cadeau Culture

Avec le chèque Mon cadeau Culture\*, favorisez l'accès à la Culture avec un réseau 100% dédié.

**+ de 95 enseignes**

dont Nature & Découverte, Cultura, Carrefour, Auchan, Virgin, Anacours, Futuroscope, Loisirs & création ...

**\*IMPORTANT : Un chèque totalement 'déplafonné' et non assujetti aux événements URSSAF, les chèques cadeaux cultures sont exonérés de cotisations sociales, sans condition particulière.**





MULTI-ENSEIGNES



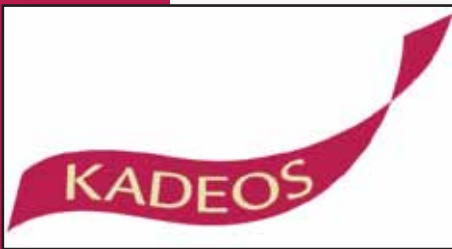
**Le chèque cadeau qui donne accès à des millions de marques !**

**Seul Ticket Kadéos Infini offre des avantages uniques et exceptionnels :**

- l'accès à des millions de marques dans tous les univers de la consommation : grande distribution, mode, maison, décoration, loisirs...
- des enseignes de renom en exclusivité totale comme la Fnac, La Redoute, Conforama, Printemps, Surcouf, Vertbaudet...
- un réseau de proximité avec de nombreuses enseignes locales.



⑈0000000⑈ ⑆404408041009⑆ 081529648914⑆ 008100001500⑈



MULTI-ENSEIGNES



## Bon d'achat Kadéos

« Avec MA KADEOS, offrez un peu de vous dans vos cadeaux »

**+ de 40 enseignes**

dont Printemps, Fnac, Conforama, Surcouf, La Maison de Valérie, Orcanta, Truffaut, Citadium, Madelios, Animalis, Comtesse du Barry, La Redoute, Daxon, Verbaudet, Futuroscope, Moulin Rouge et dans bien d'autres enseignes. ...



MULTI-ENSEIGNES



MULTI-ENSEIGNES



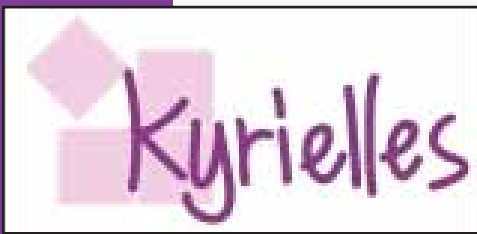
## Carte cadeau Illicado

**Vous n'offrez pas UN mais UNE MULTITUDE de cadeaux !**

**+ de 50 enseignes**

**dont 3 Suisses, Alinéa, Auchan, Boulanger, Brice, Cultura, Décathlon, Interflora, Kiabi, Kiloutou, La Grande Récré, Leroy Merlin, Marmara, Norauto, Pimkie, TopOffice, ToysRus, Yves Rocher, Camaieu ...**





MULTI-ENSEIGNES



## Bon d'achat Kyrielles

Offrez encore plus de pouvoir d'achat !

Offrez à vos collaborateurs le meilleur des Grands Magasins.

Galleries Lafayette, BHV, Monoprix,  
Louis Pion, Nouvelles Galeries ...





MULTI-ENSEIGNES

## Chèque Plaisir

Offrez l'accès aux grands magasins du Groupe Galeries Lafayette !

Avec le chèque cadeau Kyrielles soyez sûr de ne pas vous tromper en offrant le choix parmi plus de :

**3500 marques présentes dans les magasins du groupe Galeries Lafayette.**





MULTI-ENSEIGNES

## Chèque Premium

Pour combler vos salariés à tous les évènements, offrez leur des Chèques Cadeaux Kyrielles !

Découvrez le réseau du Chèque Cadeau Premium !

Géant, Parc Asterix, Nature et Découvertes, BUT, ...

et toujours le Groupe Galeries Lafayette !



SESAMEA



MULTI-ENSEIGNES



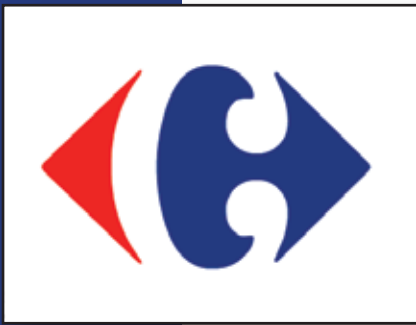
## Carte cadeau Sesamea

Carte Cadeau spécial Web !

**Déclinées par thèmes et occasions d'offrir des cadeaux, soyez certain de faire plaisir !**

**Les cartes cadeaux Sesamea s'offrent et s'utilisent exclusivement en ligne sur plus de 250 boutiques partenaires**





MONO-ENSEIGNE

## Carte cadeau Carrefour

La garantie d'un cadeau toujours réussi !

**Bon d'Achat valable dans tous les rayons du magasin y compris alimentaire, sauf carburant.**

Faites-Vous Plaisir ! 



UTILISABLE UNIQUEMENT APRES ACTIVATION EN CASSE  
CARTE CADEAU A MONTANT LIBRE (de 15€ à 150€)  
Mode d'emploi au dos



MONO-ENSEIGNE

## Carte cadeau Auchan

Offrez une Carte Cadeau Auchan, vous serez sûr(e) de faire plaisir à vos proches en leur laissant le choix du cadeau...

**Vous allez croire à nouveau au Père Noël, avec la carte cadeau JOYEUSES FÊTES !**

Elle fera mouche à tous les coups auprès de vos salariés, ils pourront s'offrir tous les produits festifs pour passer de très bonnes fêtes de fin d'année



**E.LECLERC**



MONO-ENSEIGNE

## Carte cadeau E.LECLERC\*

Pour être sûr de faire plaisir...

Avec la carte cadeau E.LECLERC, vous donnez à vos collaborateurs l'accès à tous les centres E.LECLERC et magasins spécialisés de l'enseigne sur toute la France\*.

La carte cadeau E.LECLERC offre une véritable liberté de choix : jeux, livres, photos, textile, sport, bijoux..

**ET SI VOUS OFFRIEZ UN CADEAU DE CHOIX ?**



\* frais de gestion sur ce produit

# GÉANT / CASINO



MONO-ENSEIGNE



## Carte cadeau Géant/Casino

Le chèque cadeau qui donne le choix !

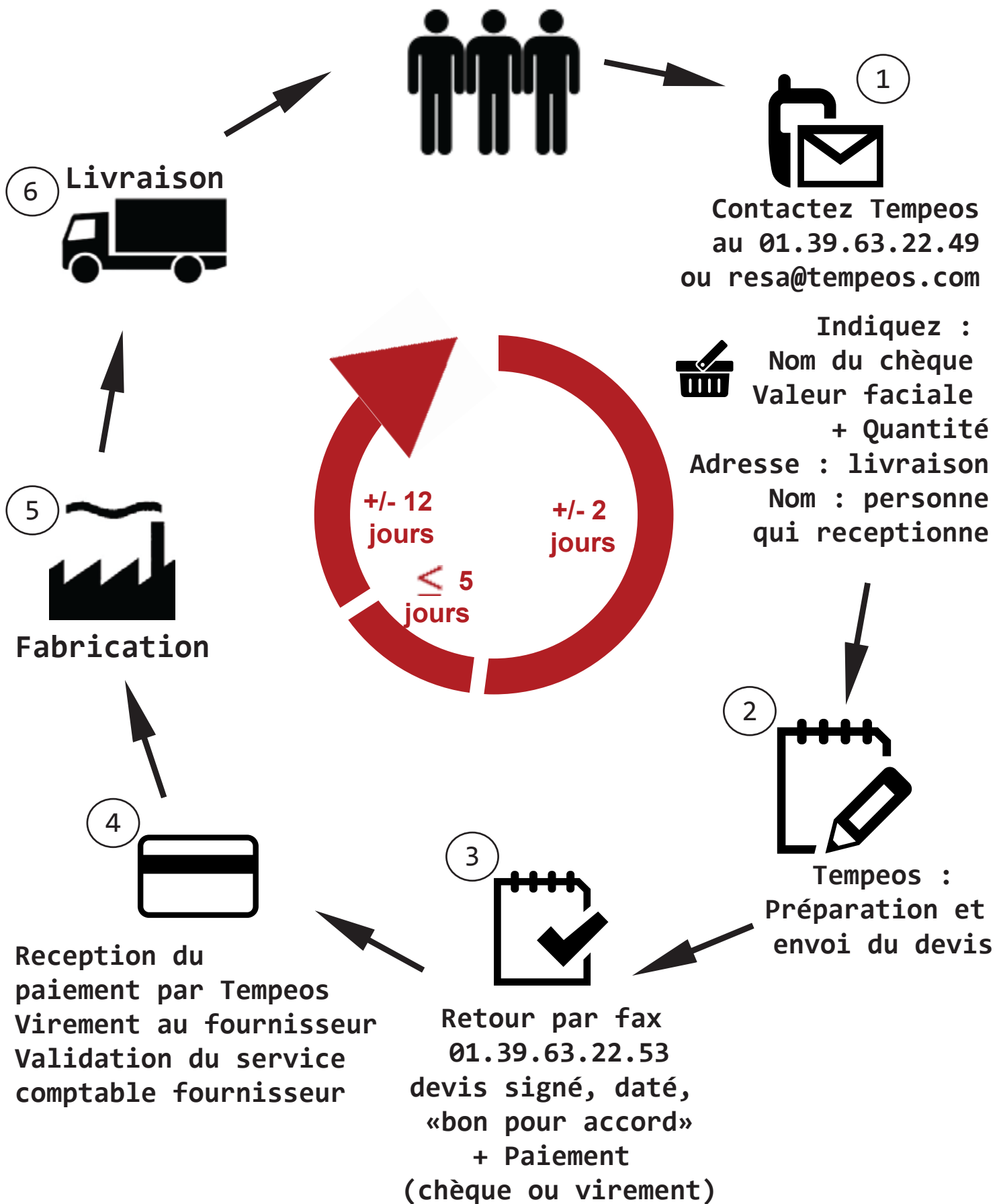
Chèque Cadeau valable dans tous les rayons du magasin y compris alimentaire, sauf carburant.

Accepté dans tous les magasins Géant et Supermarchés Casino.





# Processus d'achat



Ce schéma reste un exemple, nous ne pouvons garantir la date exacte de livraison  
A partir du 25 novembre nous ne pouvons garantir la livraison avant Noël



# Contactez-nous !



Nous restons à votre disposition  
pour toute réservation ou  
renseignement sur ces offres



Contactez votre CE

du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h30  
et de 14h à 18h  
au 01.39.63.22.49  
[resa@tempeos.com](mailto:resa@tempeos.com)

## Règlementation Urssaf : Chèque cadeau / Bon d'achat

Des cadeaux et bons d'achat peuvent être offerts aux salariés par le comité d'entreprise (CE), ou par l'employeur en cas d'absence de CE (entreprises de moins de 50 salariés ou dans lesquelles un procès-verbal de carence a été établi).

Ces cadeaux sont considérés comme des avantages en nature : leur valeur devrait donc, en principe, être réintégrée dans l'assiette des cotisations sociales.

Or, dans la pratique, l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) a mis en place un système d'exonération... sous conditions !

Selon votre situation, il est important de vérifier la bonne application de ces conditions, que ce soit par le CE ou par vous directement, afin de ne pas risquer un redressement lors d'un contrôle de l'URSSAF.

La règle générale : respecter les conditions d'attribution

1ère condition : le fait d'offrir des cadeaux ou des bons d'achat ne doit pas être rendu obligatoire, que ce soit en vertu d'une convention ou d'un accord collectif, d'une disposition du contrat de travail, d'un usage ou d'un engagement unilatéral de votre part. En clair, ces cadeaux doivent être de vrais cadeaux, rien ne doit vous obliger à les donner.

2ème condition : l'attribution ne doit pas être discriminatoire. Les cadeaux doivent être attribués à tous les salariés, ou à une catégorie de salariés. Il y aura discrimination si un salarié est privé des cadeaux et/ou bons d'achat pour des raisons subjectives (âge, race, sexe, appartenance syndicale, participation à une grève, etc.). Ils ne doivent pas non plus être un moyen de sanctionner indirectement vos salariés d'un point de vue pécuniaire (trop souvent en maladie, retards répétés, mauvais résultats, etc.).

En revanche, vous pouvez attribuer des cadeaux de manière individuelle si vous prenez en compte des raisons purement objectives, telles qu'un mariage, une naissance, un exploit sportif, etc.

3ème condition : respecter un seuil. Si vous ne voulez pas que les bons d'achat et cadeaux offerts à vos salariés soient soumis à cotisations sociales, il faut que leur valeur totale, sur l'année et par salarié, soit inférieure au seuil de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 147 euros pour 2011.

Les bons d'achat et cadeaux offerts à l'occasion d'un événement particulier  
L'Administration a assoupli sa position lorsque vous offrez des cadeaux à l'occasion des événements suivants :

mariage (ou pacs) / naissance (et, par extension, adoption) / retraite  
fête des mères et des pères / Sainte Catherine et Saint Nicolas /  
Noël / rentrée scolaire.

Le seuil de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale s'applique alors pour chaque événement séparément et non plus globalement, sur l'année.  
Notez-le : si vous offrez un bon d'achat, il faut par ailleurs que son utilisation soit en lien avec l'événement pour lequel il est attribué. Il doit mentionner soit la nature du bien, soit un ou plusieurs rayons d'un grand magasin ou le nom d'un ou plusieurs magasins.

Exemple : Vous offrez un bon d'achat de 100 euros à un salarié qui se marie, à utiliser au rayon « Liste de mariage » d'un grand magasin. Quelques mois plus tard, ce même salarié est papa... Vous lui offrez alors un cadeau d'une valeur de 50 euros. Au total, la valeur de ce que vous avez offert (150 euros) excède le seuil fixé par l'Administration en 2011 (147 euros), mais vous n'aurez pas pour autant l'obligation de réintégrer cette somme dans l'assiette de cotisations.

En effet :

chaque somme prise séparément est inférieure au seuil

le bon d'achat et le cadeau ont été attribués à l'occasion d'un événement particulier, prévu par l'Administration

le bon d'achat est en lien avec l'événement pour lequel il a été attribué.

Au moment de la rentrée scolaire, le seuil s'applique pour chaque enfant concerné (jusqu'à 19 ans révolus, quel que soit le type d'établissement scolaire).

Pour Noël, ce seuil est de 5 % du plafond mensuel par salarié et par enfant (jusqu'à l'âge de 16 ans révolus).

Exemple : Un couple travaille dans votre entreprise. Ils ont 3 enfants (de moins de 16 ans). Vous pourrez leur offrir des bons d'achat pour Noël 2011 à hauteur de  $147 \times 5 = 735$  euros sans avoir à réintégrer cette somme dans l'assiette des cotisations sociales.

### Les cas particuliers

**Les chèques-lire, chèques-disques et chèques-culture:** Ces trois formes particulières de bons d'achat sont considérées par l'Administration comme une modalité particulière de prise en charge d'une activité culturelle. A ce titre, ils ne sont jamais soumis à cotisations sociales. Il n'est donc pas nécessaire de respecter le seuil de 5 % du plafond de la Sécurité sociale, ni de les attribuer dans le cadre d'un événement particulier.

**Les bons d'achat de produits alimentaires:** L'attribution de bons d'achat pour des produits alimentaires courants ne peut pas, a priori, être justifiée par la survenance d'un événement particulier. Il en va différemment pour les bons d'achat destinés à des produits alimentaires non courants, ou « de luxe », dont le caractère festif est avéré

(foie gras, caviar, champagne, etc.) qui, eux, peuvent être distribués à l'occasion de Noël ou d'un mariage, par exemple. Dans ce cas, le seuil de 147 euros devra être respecté pour chaque événement à l'origine de l'attribution du bon d'achat et non au total.

Attention : il ne faut pas confondre les bons d'achat avec les titres-restaurant, qui sont un moyen pour l'employeur de participer de manière régulière aux frais de repas de ses salariés.

A savoir: Si les conditions ne sont pas respectées, les cadeaux et bons d'achat devront être réintégrés dans l'assiette de cotisations dès le 1er euro.